



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
4 décembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 13 de l'ordre du jour

**Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties
visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2009 et 2010**

Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2009 et 2010

Projet de conclusions proposé par le Président

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa trente-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre est convenu de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'adopter, à sa sixième session, le projet de conclusions ci-après:

Projet de conclusions sur les rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a pris note des rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2009¹ et 2010².

¹ FCCC/KP/CMP/2009/15 et Add.1.

² FCCC/KP/CMP/2010/5 et Add.1.